

Mairie  
de  
MUILLE-VILLETTE



80400

TEL: 03 23 81 13 79  
FAX: 03 23 81 56 94

<http://mairiemuille-villette.e-monsite.com>  
mail : [mairie.muille-villette@wanadoo.fr](mailto:mairie.muille-villette@wanadoo.fr)

# "MUILLE" A VENIR

4ème  
Trimestre

DECEMBRE 2016  
JANVIER 2017

Bulletin édité par la  
Mairie  
de Muille-Villette

Le Maire, Le Conseil Municipal, le personnel communal,  
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année  
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.

La cérémonie d'échange des vœux aura lieu

**Le Vendredi 6 Janvier 2017 à 19H à la salle polyvalente**

Comme les années précédentes, il vous est proposé  
de prolonger ce moment de convivialité en partageant  
un buffet froid.

Coupon de réservation en dernière page du Bulletin.

Bonne et heureuse année 2017

Le Maire.



Un très grand nombre de Muilloises et de Muillois ont assisté à la commémoration du 11 novembre 2016, en compagnie des élus de la commune et du pays hamois. Les enfants de l'école et leurs instituteurs ont chanté la marseillaise pendant cette cérémonie. Les pompiers ont participé à cette manifestation.





Le Dimanche 6 Novembre 2016, l'association a organisé une bourse aux jouets et aux vêtements où une vingtaine de personnes sont venues exposer...



... Un loto a été également organisé le Samedi 26 Novembre 2016.  
Environ 230 personnes sont venues tenter leur chance !!!





L'école a organisé son traditionnel marché de Noël le **Vendredi 9 Décembre 2016** à la salle polyvalente de Muille-Villette.

A l'issue de ce marché, les enfants de l'école ont interprété des chants de Noël.

Festy light et son « Christmas parade show » nous ont présenté un très beau spectacle avec la collaboration de l'association « les petits lutins ».

Cette même association nous a proposé une restauration ainsi qu'une buvette.



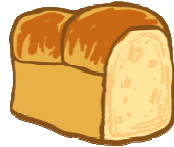


A l'occasion de la remise des colis de Noël des aînés de la commune, le CCAS organise un goûter le Jeudi 22 Décembre 2016 à 15h à la salle polyvalente de Muille-Villette.



Oui oui!  
un bon café  
merci!

BRIOCHE



## Location de vaisselle



L'Association « Muille en fête » vous rappelle que vous avez la possibilité de louer de la vaisselle (anniversaire ; mariage ; baptême...).

Pour tout renseignement, merci de contacter :

**Mme SIROT Isabelle au 03.23.36.50.68**





### ***A noter dans votre agenda***

*Le Samedi 21 Janvier 2017* :Loto quine par le PPCM.

*Le Dimanche 29 Janvier 2017* : Loto quine par l'association Muille VTT.

*Le Samedi 04 Février 2017* :Loto quine par l'association Les Petits Lutins.

*Le Samedi 04 Mars 2017* : Loto quine par l'association Yokis.

*Le Dimanche 19 Mars 2017* : Repas des aînés par l'association Muille en fête.

*Le Samedi 8 Avril 2017* : Repas dansant par l'association Muille en fête.

*Le Dimanche 09 Avril 2017* : Bourses aux jouets et vêtements par l'association Yokis.

*Le Lundi 8 Mai 2017* : Brocante par l'association Muille en fête.

*Le 24 Juin 2017* :Loto quine par l'association Les Petits Lutins.

*Le Samedi 24 et le dimanche 25 Juin 2017* : Spectacle de danse par l'association Yokis à la salle des fêtes de Ham.

**NB : Nous tenons à rappeler à nouveau aux associations qui souhaitent que leurs manifestations apparaissent dans le prochain Muille à Venir, qu'elles doivent faire parvenir leur calendrier aux membres de la commission de communication. Un tiroir est prévu à cet effet dans le couloir de la mairie.**



## ***Liste électorale***

**Nous vous informons que les inscriptions sur la liste électorale seront prises en mairie jusqu'au 30 Décembre 2016 à 17h30.**





## CÉRÉMONIE Des Trophées Sportifs 2016

Lors de la cérémonie des trophées sportifs qui s'est déroulée le Vendredi 2 Décembre au gymnase de Ham, Me Odelot Isabelle présidente de l'Association Yokis depuis 2008 a été mise à l'honneur pour son dévouement au monde Associatif en tant que bénévole depuis de nombreuses années.



Toute l'équipe Yokis la félicite pour ce travail accompli au sein de l'association.

Suivez toute l'actualité des Yokis sur leur Facebook « yokis mille »



# Etat Civil

## Naissances

LURIN Tom né le 16 Mai 2016  
MORTREUX Louana née le 22 Mai 2016  
DETRAIT Ilann né le 3 Juin 2016  
ARRACHARD Eléna née 4 Aout 2016  
CARPENTIER Nolan né le 23 Septembre 2016  
HERY Luka né le 18 Octobre 2016



## Mariages

Le 13 Aout 2016 Mr LEFEBVRE Dominique et Melle ARRACHARD Valérie

## Décès

Le 6 Avril 2016 Mr GRUDZIEN Guy  
Le 29 Septembre 2016 Mme VANHERSECKE veuve FLORIN Christiane  
Le 10 Octobre 2016 Mr VALET Michel  
Le 7 Décembre 2016 Mme MAZINGARBE veuve CARON Jeanne





## **BIEN VIVRE ENSEMBLE A MUILLE-VILLETTE**

Devant l'accumulation d'incivilités, il n'est pas, semble t'il, inutile de rappeler ici les réglementations en vigueur.

### **LES BRUITS :**

#### **BRUITS DE CHANTIERS.**

Les travaux bruyants sont interdits

Tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures  
Toute la journée des dimanches et jours fériés.

A l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (dépannages, salage des voiries ..)

#### **BRUITS PROVENANT DES PROPRIETES PRIVEES.**

Les bruits réglementés sont ceux émis à partir des habitations, de leurs dépendances et de leurs abords, par des cris d'animaux,  
Des appareils de diffusion de son et de musique,  
Des travaux de bricolage ou de jardinage,  
Des appareils électroménagers,  
Du comportement des occupants,

Les occupants et les utilisateurs des locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que les bruits provenant de leurs activités, de leurs animaux domestiques, des appareils ou machines utilisés ou les travaux qu'ils effectuent portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition, ou son intensité.

Ils doivent adapter leur comportement à l'environnement.

#### **LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE.**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures  
De 14 heures à 19 heures 30

Les samedis de 9 heures à 12 heures et  
De 15 heures à 19 heures.

Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

#### **ANIMAUX**

Les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter que les bruits ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage, notamment par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### **Extrait de l'arrêté Préfectoral du 20 juin 2005**

#### **BRULAGE DES DECHETS INTERDITS**

Le brûlage des déchets ménagers, des déchets issus de travaux de bricolage et de jardinage ou autre activité est strictement interdit .

Les déchets sont à apporter à la déchetterie située rue Beudelaire à HAM.

### **Extrait de l'arrêté municipal du 02 SEPTEMBRE 2005**

#### **REGLEMENTION DU STATIONNEMENT**

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules à moteur sont interdits sur les trottoirs et espaces verts de la commune, Notamment Lorsque des emplacements de stationnement sont aménagés le long des voiries.

### **Extrait de l'arrêté municipal du 09 octobre 2014**



## Recette Galette des rois



### Ingrédients

#### **pour 8 personnes**

- 2 pâtes feuilletées à dérouler (pur beurre)
- 100 g de beurre
- 125 g de poudre d'amande
- 100 g de sucré
- 2 œufs + 1 œuf pour la dorure
- une poignée d'amandes entières (facultatif mais tellement bon)

### Réalisation

Difficulté **Facile**

Préparation **15 mn**

Cuisson **30 mn**

Repos **30 mn**

Temps Total **1 h 15 mn**

- 1) Dans un saladier, mélangez le beurre mou avec le sucre en poudre et la poudre d'amande. Ajoutez les 2 œufs l'un après l'autre, après les avoir bien incorporés à chaque fois. Pour donner du croquant à la galette, ajoutez une poignée d'amandes entières concassées.
- 2) Déroulez une pâte feuilletée sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. A l'aide d'un pinceau, humidifiez les bords de la pâte sans déborder vers l'extérieur.
- 3) Répartissez la crème d'amande au centre de la pâte. Pour les amateurs de tradition, c'est le moment de mettre la fève.
- 4) Déposez délicatement une seconde pâte feuilletée sur la première. Appuyez sur les bords de la galette avec les doigts pour qu'ils adhèrent bien, puis repliez-les vers l'intérieur jusqu'à la garniture pour bien enfermer cette dernière. Appuyez de nouveau avec les doigts sur les bords, puis chiquetez-les en les entaillant avec la pointe d'un couteau.
- 5) Mélangez un œuf avec une cuillère à café de lait, puis badigeonnez-en la galette une première fois. Placez-la au réfrigérateur pendant 30 minutes, puis badigeonnez-la de nouveau. Attention à ne pas déborder sur les côtés de la galette en badigeonnant, car cela aurait pour effet d'empêcher la pâte feuilletée de monter.
- 6) Avec la pointe d'un couteau, dessinez des diagonales sur la galette, ou tout autre forme que vous souhaitez (épis, couronne, etc). Enfourez à 240°C pendant 10 minutes, puis baissez la température à 180°C pour les 20 dernières minutes de cuisson.



L'ensemble de la population est conviée à venir assister à cette cérémonie et à partager le verre de l'amitié qui clôturera cette soirée.

La cérémonie des vœux se déroulera le Vendredi 6 Janvier 2017 à 19h à la salle polyvalente de Muille-Villette.

Comme les années précédentes il vous sera possible de prolonger la soirée moyennant la somme de 5 euros, voir coupon ci-dessous.



-----

**Important : coupon à découper, à compléter et à déposer en mairie pour le 30 Décembre 2016 dernier délai.**

Nom : ..... Prénom : .....

Nombre de personne(s) participant au repas : ..... X 5.00€ = .....€